



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Centrale-de-Chooz-le-chef-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Centrale de Chooz : le chef de chantier était gourmand**

5 février 2004

## Centrale de Chooz : le chef de chantier était gourmand

Justice

Les travaux à la centrale de Chooz il y a dix ans avaient donné lieu à une affaire de corruption. Onze prévenus ont comparu devant le tribunal correctionnel. Délibéré fixé au 8 mars.

ON avait vu les choses en grand lundi au tribunal correctionnel du chef-lieu. Onze chaises avaient été disposées face aux magistrats. Une affaire qualifiée de « rare » par le substitut du procureur. Elle a du reste occupé le tribunal toute la journée.

Au centre de ce dossier se trouvait un chef de chantier d'EDF présent sur le site de la centrale nucléaire de Chooz dans la seconde phase de sa construction. Il était soupçonné de corruption passive de préposé, de faux en écriture, d'abus de confiance.

Et pour cause. L'enquête a démontré que, comme interlocuteur des entreprises intervenant sur la centrale au début de 1994, il avait reçu plusieurs centaines de milliers de francs de l'époque, des billets d'avion pour les Antilles, des fours à pizza. et même du matériel de menuiserie !

229.000 euros

Etablir la somme globale de tout ce qu'il a pu ainsi percevoir de façon illégale est apparu très difficile en cours d'audience. Une addition sommaire a permis cependant d'évaluer le total à près de 1.500.000 F (229.000 €).

Tout cela valait bien sûr à ceux qui - pour parler jargon - l'avaient ainsi « arrosé » de se retrouver à ses côtés. Ils étaient poursuivis pour corruption active d'un chargé d'une mission de service public. Neuf hommes et une femme qui ont tenté de minimiser leur rôle voire de la banaliser. Tel ce gérant d'une entreprise de nettoyage fort d'une expérience de plus de quarante ans dans le nucléaire et pour qui ces pratiques sont pour ainsi dire admises dans le milieu. Un autre prévenu avait vu dans ce programme de travaux le moyen de relancer son entreprise moribonde. Exclu du marché de sous-traitance, il avait fait des pieds et des mains auprès du chef de chantier mis en cause afin d'obtenir quelques miettes du gâteau.

Quitte à le couvrir de cadeaux.

Retraite anticipée

L'audience a souffert de l'absence des membres de EDF dont les noms de plusieurs cadres figuraient pourtant aux procès verbaux d'audition. Ni plus ni moins d'ailleurs que la propre hiérarchie de l'employé prévenu de corruption et dont il est apparu, qu'il aurait peut-être fallu aussi que l'on

s'intéresse à leur cas.

Par-delà les peines d'emprisonnement avec sursis et les fortes amendes requises, le procureur a surtout voulu jouer dans le registre de l'exemplarité, sollicitant du tribunal la publication dans la presse des peines susceptibles d'être prononcées.

Pas moins de onze plaideurs assuraient la défense. On retiendra surtout la prestation de Me Forster qui a directement stigmatisé le rôle d'EDF, notamment quant à l'absence de contrôle de gestion.

Même combat pour le conseil du chef de chantier qui a clairement posé la question de la position de l'encadrement dans ce dossier.

De quoi l'amener à se demander si la mise en retraite anticipée de son client alors que la faute lourde établie aurait suffi à justifier un licenciement n'était en réalité pas une façon habile de s'assurer son silence.

L'affaire a été mise en délibéré au 8 mars.

René Canal